

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 21 juin 2017

Président	:	M.	Christian BÉCHERRAZ
Secrétaire	:	Mme	Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M.	Raphaël CORBAZ
		M.	Vincent HALDI
Huissier	:	M.	Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 21 juin 2017 à 18 h. 00, à la salle de gymnastique du Collège de Chailly.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017

2. Communications du Bureau notamment sur la composition

2.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Vincent Haldi : « Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi ». (Date de la commission : le lundi 21 août 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

2.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud : « Pour une avenue des Bosquets de Julie sûre ». (Date de la commission : le lundi 3 juillet 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Prestations de serment d'un conseiller ou d'une conseillère en remplacement de :

6.1 de M. Christian Gagnat (UDC), démissionnaire ;

6.2 de M. Julien Kundert (Les Verts), démissionnaire.

7. Nominations

- 7.1 pour l'année politique 2017 – 2018, de la présidente ou du président du Conseil communal ;
- 7.2 pour l'année politique 2017 – 2018, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;
- 7.3 pour l'année politique 2017 – 2018, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;
- 7.4 pour l'année politique 2017 – 2018 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;
- 7.5 pour l'année politique 2017 – 2018 de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;
- 7.6 pour la suite de la législature 2016 – 2021 d'une secrétaire du Conseil communal.

8. Rapports des commissions :

- 8.1 sur le préavis No 04/2017 relatif à la gestion et aux comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 8.2 sur le rapport No 05/2017 relatif à la gestion communale durant l'année 2016. (Rapp : M. Florian Despond) ;
- 8.3 sur le préavis No 06/2017 relatif aux comptes 2016 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;
- 8.4 sur le préavis No 07/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et à la réponse à la motion de M. Christophe Privet intitulée « introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ? ». (Rapp : Mme Irina Gote).
- 8.5 sur le rapport-préavis No 08/2017 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux. (Rapp : Mme Sandra Genier Müller ; rapport de minorité M. Emmanuel Gétaz) ;
- 8.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet : « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey

et de la Tour-de-Peilz, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ». (Rapp : M. Tal Luder) ;

8.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : « Transparence, voire diminution, des coûts en matière de constructions scolaires ». (Rapp : M. Vincent Haldi) ;

8.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen terme ». (Rapp : M. Armin Gote).

9. Rapport de la Commission « communication et organisation du Conseil communal »

10. Développement (s) des motions et des postulats

10.1 Postulat de M. Julien Chevalley « Donner la possibilité aux commerçants de la Commune d'offrir des crédits de parking à leurs clients via la nouvelle application parknow » ;

10.2 Postulat de M. Tal Luder « Pour une visibilité publique de l'utilisation de la Maison de Quartier de Jaman 8 » ;

10.3 Postulat de Mme Irina Gote « Pour une étude en vue de la requalification de la rue du Port à Clarens.

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Christian Bécherraz déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Il souhaite à toutes et tous la bienvenue à Chailly qui l'a vu arriver à Montreux, dans ce village, en 1971. C'est avec plaisir qu'il revient dans cette salle de gymnastique pour cette dernière séance de l'année politique 2016 – 2017 du Conseil communal de Montreux.

Il en profite pour remercier M. Julien Chevalley et son équipe du dicastère des bâtiments et sports pour l'aménagement de cette salle, afin que les membres du Conseil puissent délibérer dans les meilleures conditions.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité et déclare que M. le Municipal Christian Neukomm est excusé et que M. le Syndic Laurent Wehrli arrivera un peu plus tard car il a une séance à Lausanne. M. le Président souhaite également la bienvenue à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Il salue tout autant le public, toujours aussi fidèle, et le remercie de l'intérêt qu'il porte aux séances du Conseil communal. Il salue aussi les journalistes présents.

Avant de débiter cette séance du Conseil communal, il salue M. Samuel Roch, Président de l'Association des Intérêts de Chailly et environs, à qui il donne la parole.

M. Samuel Roch souhaite la bienvenue à la Municipalité et aux membres du Conseil communal, et les remercie d'avoir choisi Chailly pour la dernière séance du Conseil communal de l'année politique 2016 – 2017. Il donne quelques informations concernant le village de Chailly, sur l'Association des Intérêts de Chailly et environs, et déclare qu'à Chailly il y fait bon vivre. Il termine son intervention en souhaitant une excellente séance aux membres du Conseil communal ainsi qu'une bonne fin de soirée à toutes et tous.

M. le Président Christian Bécherraz remercie M. Samuel Roch sous les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président relève que l'assemblée a été valablement convoquée avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chaque Conseillère et chaque Conseiller ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, M. le Président les prie de le faire maintenant. Il constate néanmoins que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 82 Conseillères et Conseillers. L'assemblée peut donc valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le procès-verbal.

Présence :

82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Nathalie Antonijevic, Tanya Bonjour, Anne Saito, MM. Jonathan Al Jundi, Bassam Degerab, Laurent Demartini, Bruno Femia, Emmanuel Gétaz, Michel Granato, Jean-Jacques Kiala.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Stéphane Barbey, Grégory Bovay, Jean-Marc Forclaz, François Grand, Jean-Noël Jourdan, Christophe Lombardo, Jörg Meyer, Bernard Schmid.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2017

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Christian Bécherraz remercie notre secrétaire pour son travail de rédaction.

2. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

2.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Vincent Haldi : « Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi ». (Date de la commission : le lundi 21 août 2017 à 19h.00, à la villa Mounsey rue du marché 8 à Montreux)

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence des VERTS : M. Gaëtan Cousin

Membres : Mme Andrea Gremaud, MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Raphaël Corbaz, Arnaud Grand, Vincent Haldi, Daniel Meillaud, Olivier Müller, Lionel Winkler.

2.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud : « Pour une avenue des Bosquets de Julie sûre ». (Date de la commission : le lundi 3 juillet 2017 à 19h.00, à la rue de la gare 30 à Montreux)

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Irina Gote, Bibiana Streicher, MM. Olivier Blanc, Angelo Giuliano, Mario Gori, Romain Pilloud, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Vincent Tschopp.

M. le Président Christian Bécherraz a une autre communication qui concerne les personnes assermentées qui n'ont pas reçu le livre du Conseil communal. Ces personnes peuvent venir à la fin de la séance s'annoncer à la secrétaire.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu la lettre de démission du Conseil communal de Mme Nathalie Antonijevic et il en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Dans l'enveloppe il y avait une communication de la Municipalité relative à la réponse aux vœux de la Commission de gestion sur sa gestion 2016.

Il y avait aussi la réponse à la simple question de M. le Conseiller communal Pierre Rais concernant l'assainissement des routes communales non conformes à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, ainsi que l'Info No 1 de juin 2017 de la Conférence des Syndics de la Riviera.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

M. le Président n'a pas reçu de motion, postulat ou interpellation, et il en remercie les membres du Conseil communal.

6. PRESTATIONS DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE :

6.1 de M. Christian Gagnat (UDC), démissionnaire ;

6.2 de M. Julien Kundert (Les Verts), démissionnaire.

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 17h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Claudine Borloz (UDC), en remplacement de M. Christian Gagnat (UDC), démissionnaire et de Mme Obicna Huber (Les Verts), en remplacement de M. Julien Kundert (Les Verts), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de Mmes Claudine Borloz (UDC) et Obicna Huber (Les Verts) conformément à l'art. 67 LEDP.

Mmes Claudine Borloz et Obicna Huber sont assermentées devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Christian Bécherraz les félicite pour leur élection.

Applaudissements de l'assemblée.

7. NOMINATIONS

7.1 pour l'année politique 2017 – 2018, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

M. le Président attend les propositions.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC présente Mme Catherine Buchet à la Présidence du Conseil communal de Montreux pour l'année 2017 – 2018.

Au service de notre Commune depuis de nombreuses années, elle a participé aux 3 commissions permanentes du Conseil communal, Gestion, Finances ainsi que Communication et organisation du Conseil. C'est une personne responsable sur qui l'on peut compter et qui tient parole. Ses connaissances et compétences, son sens de l'anticipation et de l'organisation, la maîtrise des dossiers qu'elle défend font d'elle la candidate idéale à ce poste honorifique.

Je vous remercie de votre attention ».

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	82
Bulletins rentrés :	81
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	78
Majorité absolue :	42
Bulletins blancs :	17

Mme Catherine Buchet Bulliard est élue Présidente du Conseil communal pour l'année politique 2017 – 2018 par 52 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Christine Menzi a obtenu 2 voix et Mmes Irina Gote, Prisca Gaillet, MM. Patrick Aubort, Marcel Jost, Silvano Pozzi, Pierre-André Spahn et Michel Zulauf chacun 1 voix.

M. le Président Christian Bécherraz félicite Mme Catherine Buchet Bulliard pour son élection.

7.2 pour l'année politique 2017 – 2018, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

M. le Président attend les propositions.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Yanick Hess à la vice-présidence du Conseil communal pour l'année politique 2017 – 2018.

M. Yanick Hess, âgé de 47 ans, père de deux enfants, est candidat à la 1^e vice-présidence de notre Conseil.

Enfant de Glion, il passe toute sa scolarité à Montreux terminant en même temps que votre serviteur. Suite logique au gymnase et à l'Ecole Normale de Burier, où il reçoit des mains de M. Denis Golaz son brevet d'enseignant. Il achève son cursus à l'Université de Lausanne avec un diplôme fédéral de Maître d'Education Physique.

Doyen de l'établissement CF Ramuz, il est également chef de projet informatique à la DGEO pour les outils informatiques scolaires.

Dans son village quasi natal, il a présidé la Société de Jeunesse ainsi que le ski-club, tout en étant membre de l'Association des Intérêts et des pompiers. Signalons que ces derniers virent débarquer dans les années 90 un nouveau et ambitieux commandant de compagnie : un certain Laurent Wehrli.

Dans le registre politique, il entre au Conseil en 1998, en même temps que son commandant de compagnie et d'un jeune pharmacien : Christian Neukomm.

Membre du Parti Radical, puis du PLR, il a toujours pris le siège le plus proche du couloir séparant droite et gauche, comme si la position géographique dans la salle reflétait ses convictions : au centre.

Après avoir assisté à 187 séances du Conseil Communal, n'en ayant raté que deux, il manie le règlement jusqu'à en faire modifier son outil de prédilection : le vote à bulletin secret.

Et ce sera à nouveau au bulletin secret que je vous recommande d'élire à la fonction de 1^{er} vice-président : Yanick Hess ».

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	81
Bulletins rentrés :	81
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	81
Majorité absolue :	42
Bulletins blancs :	9

M. Yanick Hess est élu premier vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2017 – 2018 par 69 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Pablo Menzi a obtenu 2 voix et Mme Carole Grangier 1 voix.

M. le Président Christian Bécherraz félicite M. Yanick Hess pour son élection.

7.3 pour l'année politique 2017 – 2018, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

M. le Président attend les propositions.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de présenter, au nom des Verts, la candidature de M. Florian Chiaradia à la 2^{ème} vice-présidence de notre assemblée.

Agé de 30 ans, Florian Chiaradia est un enfant de Montreux qui a vécu à Chailly, à Brent et à Montreux. Florian Chiaradia a toujours été intéressé par la politique locale et l'avenir de Montreux. Agé d'une dizaine d'années c'est avec délectation qu'il allait décortiquer les piles de procès-verbaux du Conseil communal dans lequel son père, Aldo Chiaradia, siégeait alors.

Passionné par la culture, l'histoire et le patrimoine de sa région, mais moins exclusivement, Florian Chiaradia a effectué une formation d'archéologue à l'Université de Lausanne, puis a œuvré plusieurs années sur le terrain. Il donne désormais de son temps aux archives de l'Etat de Genève où encore une fois il retrouve les délibérations du Conseil de ville du 15^{ème} siècle.

Dès 2011 c'est donc naturellement que Florian Chiaradia décide de s'investir pour sa commune. Elu cette même année au Conseil communal sur la liste des Verts, il devient chef de groupe de 2012 à 2016, puis ensuite assumera la présidence des Verts de Montreux dès 2016. Membre de la Commission de gestion, président de plusieurs commissions ad hoc, Florian Chiaradia s'est engagé avec détermination dans la politique communale, défendant avec conviction et dirigeant à long terme les affaires de notre localité.

A l'écoute, enthousiaste, Florian Chiaradia saura mettre toutes ses connaissances et toutes ses compétences au service de notre commune en qualité de 2^{ème} vice-président du Conseil communal.

Il me reste donc à le recommander à vos suffrages. Merci de votre attention ».

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	81
Bulletins rentrés :	81
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	79
Majorité absolue :	41
Bulletins blancs :	22

M. Florian Chiaradia est élu deuxième vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2017 – 2018 par 51 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Patrick Aubort a obtenu 2 voix, Mme Bibiana Streicher, MM. Yves Depallens, Alexandre Staeger et Olivier Blanc chacun 1 voix.

M. le Président Christian Bécherraz félicite M. Florian Chiaradia pour son élection.

7.4 pour l'année politique 2017 – 2018 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

M. le Président attend les propositions.

M. Olivier Raduljica déclare que le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de M. Anthony Huys.

M. Patrick Aubort déclare que le PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. Arnaud Grand.

Il n'y a pas d'autres propositions.

MM. Anthony Huys et Arnaud Grand sont élus tacitement scrutateurs vu l'art. 14 du règlement du Conseil.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président les félicite pour leur élection.

7.5 pour l'année politique 2017 – 2018 de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;

M. le Président attend les propositions.

M. Olivier Raduljica déclare que le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de M. Ihab Al Jundi.

M. le Président Christian Bécherraz attend la proposition du groupe des Verts et précise que le tournus leur a été envoyé, et qu'un des scrutateurs suppléants doit être issu du groupe des Verts.

M. Alexandre Staeger est bien conscient du tournus établi, mais il constate que peut-être le groupe des Verts n'a pas vraiment de candidat, et Montreux Libre a M. Vincent Haldi qui souhaite se représenter.

M. le Président précise que M. Haldi a déjà été scrutateur cette année et c'est le groupe des Verts qui doit proposer quelqu'un. Il n'y a pas d'autre solution, c'est une décision qui a été prise par tous les Présidents de parti et Présidents de groupe et le groupe des Verts doit se décider. M. le Président rappelle encore au groupe des Verts qu'un mail leur a été adressé tout dernièrement à ce sujet.

M. Yves Laurent Kundert déclare que le groupe des Verts propose la candidature de M. Vincent Haldi comme étant leur candidat pour le poste de scrutateur suppléant.

M. le Président répète que M. Haldi a déjà été scrutateur, qu'un tournus a été établi, et de procéder ainsi décalerait les tournus jusqu'à la fin de la législature. M. le Président n'accepte pas cette candidature, il veut un scrutateur suppléant issu du groupe des Verts.

M. Yves Laurent Kundert présente, pour le groupe des Verts, la candidature de Mme Obicna Huber.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Ihab Al Jundi et Mme Obicna Huber sont élus tacitement scrutateurs suppléants vu l'art. 14 du règlement du Conseil.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président les félicite pour leur élection.

7.6 pour la suite de la législature 2016 – 2021 d'une secrétaire du Conseil communal.

M. le Président Christian Bécherraz déclare que le Bureau propose la candidature de Mme Anne-Claude Pelet.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président va procéder à un vote à main levée puisqu'il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Anne-Claude Pelet est élue à l'unanimité secrétaire du Conseil communal de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président félicite Mme Anne-Claude Pelet pour son élection.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur le préavis No 04/2017 relatif à la gestion et aux comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2016,
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

8.2 sur le rapport No 05/2017 relatif à la gestion communale durant l'année 2016. (Rapp : M. Florian Despond) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Christian Bécherraz rappelle que le Conseil devra se prononcer sur les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion, réponses qui se trouvent dans la communication de la Municipalité à ce sujet et jointe à l'ordre du jour.

M. le Président va procéder de la manière suivante : il va ouvrir la discussion générale sur la gestion communale et sur le rapport de la Commission de gestion, puis sur les vœux de la Commission de gestion.

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président demande à M. Florian Despond, Président de la Commission de gestion, de bien vouloir lire le vœu No 1.

Vœu No 1

Compte tenu des nombreux projets informatiques en cours (gestion du temps, ERP, processus facturation, mise à jour des logiciels, etc) la Commission de gestion souhaite une analyse des risques une fois l'ensemble des processus finalisés. Ladite analyse pourrait être effectuée par une entreprise avec un regard neuf.

M. Florian Despond donne lecture de la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Blanc relève que les réponses sont inversées dans un des documents municipaux. La réponse qui vient d'être lue par M. Florian Despond est la réponse au vœu No 2.

M. Florian Despond déclare que M. Olivier Blanc a raison. M. Despond ne sait pas d'où provient cette erreur mais s'en excuse et donne lecture de la réponse de la Municipalité au vœu No 1.

Réponse :

La Municipalité prend acte de ce vœu. L'analyse des risques a déjà été initiée par la Municipalité, notamment pour les services transversaux des

ressources humaines, des finances et de l'informatique. Un suivi est prévu avec établissement de processus, afin de réduire, voire de supprimer les risques observés. Ce travail d'analyse a été effectué avec le soutien de la société PWC (PricewaterhouseCoopers), laquelle sera également chargée du suivi, puis du développement de l'analyse des risques dans les autres services communaux. L'étape relative au développement devra être validée par la Municipalité, cet automne, sur la base d'un rapport intermédiaire relatif aux tâches effectuées et aux étapes souhaitées.

Cette réponse correspond donc au vœu No 1.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. Florian Despond, Président de la Commission de gestion, de bien vouloir donner lecture du vœu No 2 ainsi que de la réponse de la Municipalité à ce vœu.

Vœu No 2

Dans les tableaux de suivis des préavis fournis par les services, la Commission de gestion souhaite voir clairement affichés les montants des subventions et participations reçues ou à recevoir.

Réponse :

La Municipalité prend acte de ce vœu, et transmettra les montants des subventions et des participations reçues ou à recevoir.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz déclare que les réponses de la Municipalité sont donc tacitement acceptées et demande à M. Florian Despond, Président de la Commission de gestion, de bien vouloir lire les conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 05/2017 de la Municipalité du 10 mars 2017 sur la gestion de la Commune pour l'année 2016,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2016.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.3 sur le préavis No 06/2017 relatif aux comptes 2016 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des Conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2016 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.4 sur le préavis No 07/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et à la réponse à la motion de M. Christophe Privet intitulée « introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ? ». (Rapp : Mme Irina Gote).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président Christian Bécherraz propose la marche à suivre suivante : il va ouvrir la discussion générale sur le préavis de la Municipalité, c'est-à-dire les pages 1 à 18 du document présenté par la Municipalité, et le rapport de la commission. Puis il prendra la partie "Brochure des comptes 2016", chapitre par chapitre, pour les discussions de détail, et enfin on votera sur les conclusions du préavis, amendées ou pas entre-temps.

Il demande si cette manière de faire convient, ce qui est le cas, et déclare la discussion est ouverte.

M. le Président demande à Mme Irina Gote si elle a un complément d'information et lui donne la parole.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la Commission des finances, donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je tiens à saluer l'excellente collaboration entre notre commission et le service des finances ainsi qu'avec la Municipalité.

Comme c'était la première fois que la Commission des finances de la législature 2016 – 2021 s'attelait à l'étude des comptes, les questions et les demandes de documents ont été très nombreuses. Du coup trois séances de travail, en plus de la séance de présentation, ont été nécessaires pour pouvoir tout passer en revue.

La commission a nommé, à nouveau, une sous-commission qui a procédé à la vérification des pièces comptables sur trois comptes différents comme mentionné

dans le rapport. Deux remarques ont été émises suite à ces vérifications, je ne vais pas revenir là-dessus.

Finalement la Commission des finances vous recommande la non acceptation de la réponse municipale à la motion de M. Privet, mais je reviendrai sur ce point lors de la discussion sur l'amendement car il porte là-dessus.

Je vous remercie ».

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz passe maintenant à la discussion de détail, chapitre par chapitre.

Chapitres I à IV, pages 1 à 9 de la "Brochure des comptes 2016"

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre V, pour les détails des comptes, en commençant par l'Administration générale, pages 10 à 31

La discussion est ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la page 22, le point 161 concernant la CCM SA, la société d'exploitation du Centre de Congrès, j'ai une remarque à ce point-là. Je constate à cette page qu'une subvention aux frais d'exploitation de CHF 1'000'000.- est accordée. Or, comme j'ai pu le lire dans la presse, M. Crégut, le directeur, se félicitait du très bon exercice 2016. Je me suis donc un peu plongé dans le rapport de gestion 2016 de la CCM SA que nous avons tous reçu. J'y constate une trésorerie de plus de 6,5 millions de francs, un bénéfice 2016 de plus d'un million de francs (ce dernier était d'environ CHF 450'000.- en 2015) et, à ma grande surprise, aucune rétrocession à la Commune de ces CHF 1'000'000.- annuels et ce depuis 2011...

Je souhaiterais obtenir une explication à cela lors de la synthèse de Monsieur Rochat et me réserve le droit de revenir sur ce point au moment du budget 2018.

Merci pour votre attention ».

M. le Municipal Pierre Rochat répond tout de suite parce que c'est plus simple. En fait, cette subvention d'un million qui est accordée est basée sur le préavis qui avait institué le financement du 2M2C, et elle ne peut être modifiée que dans le cadre d'une nouvelle décision du Conseil communal le cas échéant. Quand on sait les projets qu'il y a pour le 2M2C, il apparaît plutôt opportun que cette entreprise en reste dotée.

Maintenant, évidemment que la question pourrait être reprise dans le cadre des projets de développement qu'il y aura au niveau du 2M2C. Pour l'instant, on doit respecter simplement les règles du préavis et octroyer ce montant.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Finances, pages 32 à 36

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Domaines et bâtiments, pages 38 à 57

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Travaux et Urbanisme, pages 58 à 63

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Routes et Voirie, pages 64 à 73

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Instruction publique et cultes, pages 74 à 79

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Police, pages 80 à 82

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service administratif, pages 84 et 85

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Sécurité sociale, pages 86 à 90

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Services industriels, pages 92 et 93

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Rapport de l'organe de révision, pages 94 et 95.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Annexes, pages 97 à 113

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz va ouvrir la discussion sur l'amendement de la commission et demande à Mme Irina Gote de bien vouloir lire cet amendement.

Amendement :

La CoFin supprime le point 4 des conclusions du Rapport-préavis No 07/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et à la réponse à la motion de M. Christophe Privet, intitulée « introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ? ».

Cet amendement a été accepté en commission par 6 OUI et 4 NON.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. François Pochon donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme le mentionne clairement le rapport de la COFIN, les systèmes de comptabilité MCH1 et MCH2 entreront en vigueur dans les années à venir.

Par contre c'est dans les prochains mois que sera mis en place le nouveau système ERP (Entreprise Ressources Planning) qui permettra d'obtenir de nombreuses précisions et moyens d'analyse sur les comptes.

La transparence, qui n'est d'ailleurs pas remise en cause par le motionnaire, est donc promise !

Mais alors, que demande ce dernier ? Et bien, c'est la mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux, ou plus spécifiquement la création de sous-comptes afin de mieux pouvoir cibler de futurs amendements.

Et bien chers collègues, est-ce bien notre rôle de nous immiscer dans la gestion comptable de notre exécutif ? Est-il bien raisonnable et responsable de créer des sous-comptes afin de mieux pouvoir amender ?

Notre rôle de conseiller communal ou de membre de la COFIN n'est-il pas de se concentrer sur les défis majeurs en matière d'investissements qui attendent notre Commune dans les années à venir ?

On me rétorquera que prévenir c'est guérir. Oui, mais guérir quoi ? A ce jour les comptes de notre Commune sont bons et lorsque tous les outils comptables seront en place, nous aurons encore plus de facilité à effectuer notre mission.

Le futur ou plutôt les années à venir nous diront si des mesures doivent être prises et dans quels domaines. Il sera bien assez tôt de nous préoccuper dans quels comptes - et non sous-comptes - il faudra agir !

Dès lors, acceptons la réponse de notre Municipalité à cette motion. Et pour ce faire, le groupe PLR vous encourage à refuser cet amendement.

Merci de votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger croit pour sa part que la commission a bien compris le but de la motion, à savoir de rendre lisible le détail de certains comptes du budget et des comptes, et que de ce fait elle a démontré l'utilité de la proposition qui a été faite par M. Privet.

Quant à l'intervention de M. Pochon, M. Staeger note que M. Pochon estime qu'il n'est pas de notre rôle que de nous immiscer dans la gestion comptable de la commune, c'est pourtant la mission première d'un organe législatif que de traiter des comptes et du budget.

M. Staeger croit que dans l'histoire, c'est une des premières compétences que l'on a déléguée à l'organe législatif, donc il doit dire qu'il s'étonne fortement de cet argument. C'est véritablement là où l'on a une emprise sur les comptes et le budget. C'est vraiment ce qui fonde notre compétence et il pense qu'il est important de bénéficier d'une information complète par rapport aux questions financières, et d'avoir des informations concernant les sous-comptes, de façon à pouvoir cibler les interventions. M. Staeger sait que le PLR aimait bien, à l'époque,

proposer des coupes linéaires, en disant : « Et bien voilà on réduit les charges de 1%, toutes charges confondues ». Mais il lui semble pertinent de proposer de faire des mesures d'économie sur des objets ciblés, bien déterminés, plutôt que de proposer ou dire simplement à la Municipalité de se débrouiller pour faire des économies, on ne sait pas comment mais faites-en.

M. Alexandre Staeger pense donc que l'acceptation de la proposition de M. Christophe Privet permettra d'exercer le travail encore mieux qu'il n'est fait actuellement.

La discussion se poursuit.

Mme Irina Gote se permet une brève intervention, puisque au sein de la commission, l'amendement qui consiste à ne pas accepter la réponse municipale a été accepté.

Elle entend très bien M. Pochon, mais dans la commission il a été également dit qu'effectivement aujourd'hui on a beaucoup de chance d'avoir des très bons contacts, une collaboration totale avec la Municipalité en place, mais il est vrai aussi que l'on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, et la motion de M. Privet demande justement d'avoir non pas de la transparence mais plus de précisions sur les comptes, d'avoir des sous-lignes comptables.

C'est vrai que la sous-commission de la CoFin, qui a été voir un certain nombre de pièces comptables, a été la première surprise de constater que par exemple, dans les frais de réception, il y avait un deuxième sous-compte qui avait le titre de "Jumelages", où un montant de CHF 80'000.- y figurait, et ceci peu de Conseillères et de Conseillers ont cette information.

Et donc de ce fait, c'est ce que M. Privet souhaite apporter à travers sa motion, à savoir plus de visibilité, plus de détails, pour qu'au moment où il y aurait, vis-à-vis d'une autre Municipalité des soucis financiers, et bien que les Conseillères et les Conseillers aient toutes les cartes en main de pouvoir faire des amendements judicieux.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que l'on ne va pas reprendre toutes ces discussions, on a déjà bien assez discuté de cette question en commission.

Il tient juste à relever tout de même deux points. Les comptes et le budget, c'est évidemment de la responsabilité du Conseil communal, ce contrôle il doit le faire, par contre la cogestion non, et entrer dans le détail c'est probablement pas le rôle du Conseil communal.

Cela dit, M. Pierre Rochat précise aussi – il ne veut pas aller plus loin parce que M. Pochon a expliqué un certain nombre de choses – et il aimerait quand même en parler au Conseil communal, la transparence et Mme la Présidente vient de le dire, la transparence est acquise, toutes les informations sont données. La Commission des finances a eu toutes les informations dans le détail. Elle a reçu des relevés de comptes

précis. Toutes ces informations peuvent être obtenues dans le cadre de la Commission des finances et ainsi attester de la bonne tenue des comptes.

Cela paraît sincèrement suffisant et logique à M. le Municipal Pierre Rochat de pouvoir fonctionner comme cela, et il invite le Conseil à refuser cet amendement.

La discussion continue.

M. Christophe Privet remercie M. Pierre Rochat pour son intervention, mais là, encore une fois, tout comme il a dû le faire à plusieurs reprises en Commission des finances, M. Privet ne partage pas du tout cette façon de voir et il croit que c'est aussi le cas de ses collègues de la Commission des finances. Ils n'étaient pas ici dans une commission ad hoc où se sont des collègues qui viennent pour un sujet "y", là il s'agit de collègues, qui avec l'aide de M. Rochat et de ses collaborateurs, prennent connaissance des comptes ou du budget de la Commune. Ce sont des collègues qui effectivement regardent les documents qui leur sont transmis à chaque fois que la demande en est faite, ce sont aussi des collègues qui comme M. Privet lisent le budget ou les comptes dans leur intégralité.

Mme la Présidente vient de donner un exemple patent du pourquoi est arrivée un jour cette motion, qui est de découvrir que dans un compte où l'on a plus de CHF 420'000.-, en réalité ce compte est divisé par un sous-compte qui est suffisamment important et qui mériterait d'être visible et compréhensible par tous. D'autant plus que dans la motion de M. Privet et lors de débats précédent, M. Privet a toujours et clairement exprimé que cette partie-là n'a rien à voir avec de la transparence, puisque la transparence est déjà acquise et elle fonctionne, cela il ne l'a pas nié, et il croit que ses collègues en Commission des finances qui ont soutenu l'amendement de la CoFin ne disent pas le contraire non plus. Simplement c'est le fait de devenir un peu plus précis dans certains comptes, ce qui permettrait à la CoFin ou à un Conseiller communal, qui n'est pas membre de la CoFin mais qui aurait des souhaits par exemple de soit d'amender, et M. Privet le rappelle cela va dans les deux sens, soit à la baisse ou comme il l'a rappelé aussi à plusieurs reprises que cela pouvait être l'effet inverse et donc aussi aller à la hausse. Il s'était d'ailleurs déjà une fois prêté à cet exercice il y a deux ans, en souhaitant augmenter le budget pour l'aide aux enfants et pour l'équipement sportif, ce qui avait été refusé, il invite ses collègues à relire le procès-verbal.

Donc l'objectif des sous-comptes, avec l'aide de la CoFin dans le futur, c'est de pouvoir simplement être un peu plus précis sur certains points, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans le budget de la ville de Montreux, alors que si l'on prend le budget de la ville de La Tour-de-Peilz ou celui de la ville de Vevey par exemple, on peut voir que les sous-comptes sont bel et bien présents dans les budgets et dans les comptes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz demande à Mme Irina Gote de bien vouloir relire l'amendement.

Amendement :

La CoFin supprime le point 4 des conclusions du Rapport-préavis No 07/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et à la réponse à la motion de M. Christophe Privet, intitulée « introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ? ».

Cet amendement a été accepté en commission par 6 voix pour et 4 voix contre.

Le vote sur l'amendement est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 43 OUI, 34 NON et 2 abstentions.

La discussion générale est ouverte sur les comptes. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la Commission des finances, donne lecture des conclusions telles qu'amendées :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 07/2017 de la Municipalité du 7 avril 2017 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2016 et à la réponse à la motion de M. Christophe Privet intitulée « introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ? »,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2016 ;
2. de valider la création d'un Fonds pour l'amélioration des conditions de travail des accueillantes en milieu familial d'un montant de CHF 20'770.- ;
3. d'imputer ce résultat au compte 9290 – « résultat cumulé des années précédentes » ;
4. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées à l'unanimité moins 1 avis contraire et 1 abstention.

8.5 sur le rapport-préavis No 08/2017 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux. (Rapp : Mme Sandra Genier Müller ; rapport de minorité M. Emmanuel Gétaz);

Chacun ayant reçu ces rapports, il n'en est pas donné lecture.

Mme Susanne Lauber Fürst remplace M. Emmanuel Gétaz pour le rapport de minorité.

M. le Président Christian Bécherraz va procéder de la manière suivante : il va en premier mettre en discussion le rapport de minorité de M. Emmanuel Gétaz et l'on votera sur ce rapport.

M. Alexandre Staeger intervient au sujet de cette façon de faire qui selon lui ne correspond pas au règlement.

M. le Président déclare que l'on discute d'abord du rapport de minorité, puis ensuite si ce rapport de minorité est accepté, on n'a pas besoin de discuter sur le rapport final. On va donc discuter sur l'acceptation ou le renvoi du rapport de minorité.

M. le Président Christian Bécherraz donne la parole à Mme Sandra Genier Müller, présidente-rapporteuse de la commission, qui donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais revenir sur deux points. Le premier, il y a une petite erreur qui s'est glissée dans le cadre du rapport, dans la liste des membres de la commission. C'est donc bien M. Emmanuel Gétaz et non M. Christophe Privet qui était membre de la commission.

Ensuite et concernant le rapport de minorité, ayant été personnellement mise en cause dans ce rapport quant aux pièces dont la production avait été requise, je me permets de préciser ceci :

Ces pièces ont été mises à disposition par le Conseil de Fondation d'entrée de cause lors du début de la séance de commission. Elles étaient posées sur la table.

Ayant proposé, en ma qualité de présidente, que la commission examine dans un premier temps le rapport-préavis, puis se penche dans un second temps sur les réponses contenues dans l'annexe 1 qui figure au rapport, et donc en particulier sur les pièces produites, celles-ci ont été examinées en deuxième partie de séance.

J'ai proposé à deux reprises, lorsque nous avons examiné ces pièces, une suspension de la séance pour permettre aux commissaires de prendre le temps de les examiner. J'ai proposé que l'on puisse suspendre la séance, et j'ai même proposé que cette séance soit à nouveau convoquée à une autre date.

Et je précise que cette proposition a été écartée, et que les commissaires, en majorité, ont demandé que l'on passe au vote.

Je vous remercie de votre attention».

M. le Président demande à Mme Susanne Lauber Fürst si elle a un complément d'information, ce qui est le cas. Il lui donne donc la parole.

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Remarques complémentaires :

Montreux Libre souhaite rappeler que notre groupe s'engage activement pour une vie culturelle riche dans notre commune et que nous nous sommes engagés concrètement en faveur du Festival du Rire, notamment à deux reprises :

1. Le postulat d'Emmanuel Gétaz intitulé « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres », accepté par notre Conseil, a permis de recapitaliser les grands acteurs culturels de Montreux afin de leur permettre de faire face à d'éventuels coups durs financiers. La condition étant de recréer le plus rapidement possible cette réserve, si elle venait à être utilisée.
2. L'amendement proposé par Montreux Libre lors de la discussion du préavis No 27/2015, à savoir d'accepter l'octroi d'une subvention supplémentaire et je souligne exceptionnelle à deux conditions :

1^{ère} condition : la cession des marques Montreux Comedy à la Fondation du Festival du Rire.

2^{ème} condition : l'amélioration de la gouvernance de cette Fondation.

Cet amendement, vous vous en souvenez, grâce aux discussions avec les autres partis en amont du vote, avait permis de réunir une majorité de voix en faveur du soutien du Festival du Rire. Cet amendement a constitué le compromis permettant d'octroyer cette nouvelle aide exceptionnelle au Festival du Rire, sans laquelle ce festival aurait été, à l'époque, en situation de quasi-faillite.

Aujourd'hui, nous observons que les marques ont été transférées à la Fondation et qu'un contrat, en bonne et due forme, règle l'utilisation de ces marques de manière professionnelle et correcte.

Mais en ce qui concerne la gouvernance, nos propres recherches nous ont permis de découvrir que, sans jamais en informer le Conseil communal, ni la commission qui s'est penchée sur la demande de nouvelle subvention que nous devons voter ce soir, la Fondation du Festival du Rire a modifié ses statuts de manière extrêmement surprenante sur le plan de la gouvernance.

Les pouvoirs octroyés à M. Grégoire Furrer dans ce Conseil de fondation sont inédits. Même M. Claude Nobs, lors de la constitution de la Fondation du Festival de Jazz, n'avait reçu de tels pouvoirs spéciaux. Si vous n'avez pas pris connaissance de ces nouveaux statuts, ils sont annexés au rapport de minorité. Je vous invite à les lire, il ne faut pas être avocate pour se poser beaucoup de questions sur cette forme de statuts.

Dans les faits, le Conseil de la fondation du Festival du Rire est aujourd'hui quasiment dépendante du bon vouloir d'un seul membre, à

qui la Fondation doit en plus des sommes qu'elle est probablement incapable de rembourser dans des délais raisonnables.

Nous pensons que cette situation doit être clarifiée, avant tout octroi de nouvelles subventions au Festival du Rire. C'est la raison pour laquelle nous proposons le renvoi du préavis en commission.

Si notre proposition n'est pas acceptée, Montreux Libre refusera le préavis. Si le dossier retournait en commission et que les informations fournies mèneraient à trouver un nouveau compromis qui satisfasse les exigences de bonne gouvernance en matière de gestion des deniers publics, Montreux Libre serait ouvert à reconsidérer sa position. Je vous remercie de votre attention».

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur le rapport de minorité.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Cela fait une année et demie que je ne siége plus au sein du Conseil de fondation du Montreux Comedy, et j'estime ainsi avoir le droit d'intervenir ce soir pour apporter un autre éclairage que celui que M. Emmanuel Gétaz donne dans son rapport de minorité.

En effet, à la lecture du rapport de minorité, j'estime que M. Gétaz, et c'est dommage qu'il ne soit pas présent ce soir, induit en erreur les Conseillères et Conseillers.

La Fondation a uniquement modifié ses statuts en ce qui concerne le nombre de membres qui passe de 6 à 9. Le droit de faire valoir une double voix par le Président fondateur, un droit automatique d'être réélu au Conseil de fondation, ainsi qu'un droit de choix des membres du Conseil ont toujours figuré dans les statuts et cela n'a jamais posé le moindre problème au sein du Conseil de fondation durant mes 8 années de fonctionnement.

Je rappelle ici que tous les membres du Conseil de fondation sont bénévoles et ne sont, de ce fait, pas rémunérés. Du coup les décisions qui devaient être prises autour de la table, soit elles l'étaient à l'unanimité, soit, si des membres exprimaient des réticences, elles étaient rediscutées et repensées.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que toujours à l'article incriminé par M. Gétaz, au dernier alinéa il est écrit, je cite : « Le Conseil de fondation a la faculté de refuser les membres proposés par le fondateur », donc c'est à double sens. Il n'y a donc aucune dictature ou de mainmise de la part du Président fondateur.

Autre point soulevé par le rapporteur de minorité, l'extrait du registre du commerce. Là aussi j'ai une explication beaucoup plus terre à terre que des présupposés. Lorsque je suis passée du stade de membre à Présidente du Conseil de fondation et que j'ai rempli tous les documents

nécessaires en vue de ce changement, le registre du commerce a mis plus de 6 mois avant de notifier ce changement.

Donc si le Conseil de fondation annonce que M. Cardinaux est président de ce dernier, c'est ce qu'il en est en réalité.

Finalement je ne vois pas ce que le renvoi en commission peut apporter comme réponses supplémentaires. Nous avons entre nos mains un rapport qui est quasi un procès-verbal de séance de 17 pages, fort bien rédigé par ailleurs. La plupart des réponses aux questions posées s'y trouvent. Le renvoi aurait des conséquences désastreuses pour la gestion et l'organisation du Festival.

Je vous signale que nous sommes à moins de 6 mois des galas. Comment voulez-vous pouvoir vous occuper de l'organisation si vous ne savez pas sur quel budget vous pouvez compter ? L'argent sera engagé et si par malheur une réponse négative venait à tomber en septembre comment se retourner?

Voilà, chères et chers collègues, pour toutes ces raisons je vous invite à refuser le rapport de minorité qui demande le renvoi en commission du préavis. Je vous remercie ».

La discussion continue.

Mme Céline Jost déclare qu'étant prestataire de service du Montreux Comedy elle souhaite se récuser de la votation.

M. le Président Christian Bécherraz en prend bonne note.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet tient à faire part d'un petit mécontentement. Effectivement, à l'époque avec son collègue UDC, M. René Chevalley, ils avaient déposés un amendement qui était très précis, qui avait fait aussi suite à différentes discussions avec M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi.

M. Privet tient à dire ce soir à M. le Municipal Piemontesi sa déception sur ce nouveau préavis. La raison en est simple, c'est qu'ils avaient discuté ensemble, et M. le Municipal savait que dans ces discussions ce dernier était invité à très rapidement déposer une fois pour toutes un préavis pour le Festival du Rire sur une plus longue durée qu'une année en ligne budgétaire.

Dans cette discussion, tant son collègue M. René Chevalley que M. Christophe Privet avaient proposé d'envisager soit 3 ans, soit 5 ans, afin que le Festival puisse fonctionner correctement durant ces années-là et que l'on puisse en tirer un bilan.

Ce soir, et Mme Irina Gote vient de le confirmer, force est de constater que les discussions qui ont eu lieu à l'époque avec M. le Municipal Piemontesi n'ont pas abouti, et cela oblige le Conseil ce soir à devoir prendre une décision qui est la suivante : que cela reparte en commission, avec le risque soulevé par Mme Gote que cela remette encore une fois en péril le programme du Festival du Rire, ce qui serait

effectivement un problème pour les organisateurs, et M. Privet le comprend bien. Mais ce que M. Privet ne comprend pas, c'est pourquoi ces préavis arrivent toujours, toujours et toujours à la dernière minute, ce qui fait que le Conseil ne peut pas tranquillement et sereinement prendre des décisions à tête reposée.

La discussion se poursuit.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne sais pas si c'est pour moi le moment d'intervenir, si c'est sur le rapport de minorité ou après, mais je voulais juste poser quelques questions de clarification, notamment au sujet des aspects financiers.

Le groupe socialiste souhaiterait obtenir quelques clarifications sur la situation financière de la Fondation du Festival du Rire. Donc, là je me réfère à la fois au rapport de Mme la Présidente de la commission qui est excellent, et au préavis que l'on a reçu il y a un mois en arrière.

Si je prends dans le préavis municipal, en page 5, on peut lire, je cite : « Suite à la perte de 2015, il n'existe plus de fonds propres disponibles, le résultat reporté se monte à CHF -118'228.83. Cette situation est compensée par un prêt de la société Grégoire Furrer Production, postposé jusqu'à retour à meilleure fortune ».

Ensuite, si l'on prend le rapport de la commission, en page 6, on apprend que M. Grégoire Furrer a fait un apport de CHF 160'000.-, postposé, pour boucler les comptes 2016. De plus, il a également fait un prêt de CHF 150'000.-.

Et lors de son intervention au dernier Conseil, M. Gétaz souhaitait obtenir tous les prêts liés à la Fondation. Alors, tant dans le préavis que dans le rapport, il n'est pas fait mention d'un prêt de CHF 100'000.- de la Fondation pour l'équipement touristique datant de 2013. Si on prend le rapport des comptes, on peut lire qu'à l'heure actuelle il reste encore CHF 70'000.- de dettes de la Fondation du Festival du Rire à la Fondation pour l'équipement touristique à la fin 2016.

J'ai alors trois questions pour pouvoir rentrer dans le débat, parce que je n'ai pas tout à fait compris qui doit combien et à qui :

1. Les CHF 160'000.- sont-ils postposés, ou s'agit-il d'un sponsoring, c'est-à-dire à fonds perdu de la part de GFP?
2. L'autre prêt, celui de CHF 150'000.- est-ce que c'est CHF 118'228.83 que la Fondation doit à GFP ou c'est CHF 150'000.- ?
3. Le prêt de la Fondation pour l'équipement touriste a-t-il été remboursé en définitive, parce que c'est peut-être le cas entre la fin 2016 et maintenant ? Et s'il n'a pas été remboursé, pour quelle raison cela ne figure ni dans le rapport de la commission, ni dans le préavis municipal ?

Je ne sais pas si c'est maintenant que M. le Municipal ou la Municipalité souhaite répondre, mais cela permettrait, en tout cas pour moi, et peut-être

aussi pour l'ensemble du Conseil de bien comprendre quels sont les montants qui sont aujourd'hui, soit exigés encore par GFP, lesquels sont à fonds perdu et est-ce qu'il reste encore quelque chose de la part de la Fondation pour l'équipement touristique par rapport à la Fondation du Montreux Comedy.

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous vous voudrez bien donner à ces différentes questions ».

La discussion se poursuit.

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi va essayer de répondre à ces différentes questions, et d'abord répondre à M. Daniel Manzini.

Pour la première question concernant les CHF 160'000.-, il s'agit effectivement d'un sponsoring en 2016, montant qui a été porté dans les comptes de pertes et profits.

En ce qui concerne les CHF 150'000.- c'est un prêt postposé, et ce prêt postposé cela veut dire simplement que ce prêt ne sera remboursé que si la Fondation revient "à meilleure fortune", c'est-à-dire sans ce prêt-là.

Finalement, concernant le prêt de la Fondation pour l'équipement touristique, c'est un prêt qui était au départ de CHF 100'000.-. Il y a une convention de remboursement, et ce remboursement se fait chaque année correctement, conformément à la convention de remboursement avec la Fondation pour l'équipement touristique.

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi, par rapport à la question de M. Christophe Privet, déclare qu'effectivement il est vrai qu'ils avaient débattu longuement à ce sujet, et en fait, la Fondation avec la Municipalité sont tombés d'accord, puisqu'aujourd'hui il y a un financement, une recherche de financement à la fois par des fonds publics et à la fois au niveau des fonds privés, et le souhait finalement c'était de dire qu'ils ne voulaient pas engager des fonds publics sans connaître le résultat aussi de la démarche de la recherche de fonds au niveau des fonds privés. C'est la raison pour laquelle, dans le préavis, il y a clairement stipulé une demande pour l'édition 2017 de CHF 150'000.-, parce qu'en parallèle il y a une recherche de fonds privés pour pouvoir boucler le budget tel qu'il a été présenté au Conseil, et la Municipalité – et le Conseil de la fondation du Festival du Rire est complètement en accord avec cela – ne souhaitait pas s'engager sur trois ans sans avoir connaissance du résultat de la recherche des fonds privés qui sont nécessaires pour clôturer ou répondre au budget tel que présenté en 2017.

Et à ce sujet, M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi a une information – et cette fois il le fait par le biais du Conseil de fondation, cela a été débattu plusieurs fois dans la commission sur les processus de recherche de fonds tant au niveau public, ce sur quoi nous débattons ce soir, qu'au niveau privé – on est à bout touchant pour un contrat de sponsoring sur des fonds privés, et il peut donc annoncer aujourd'hui que ce contrat a été conclu. Tous peuvent comprendre que ce soir, M. le Municipal ne peut pas divulguer ni le nom, ni le montant. Le montant pour des raisons confidentielles, et le

nom pour simplement des raisons de timing, ceci en accord avec le sponsor.

On est ici sur ces deux aspects, soit la stratégie et la volonté de stabiliser la Fondation, ceci a été évoqué plusieurs fois au sein de la commission. Simplement la Municipalité ne souhaitait pas trop s'avancer s'il n'y avait pas des résultats positifs de l'autre côté, parce que finalement l'équilibre global du budget tient compte à la fois des fonds publics et également des fonds privés et des fonds propres, ce qui est aussi un élément important, M. Piemontesi y reviendra tout à l'heure dans le cadre du débat. Il espère ainsi avoir répondu aux différentes questions.

La discussion continue.

M. Daniel Manzini relève que la 3^{ème} question était relativement simple. Est-ce qu'il reste aujourd'hui un montant de CHF 70'000.- que la Fondation du Festival du Rire doit à la Fondation pour l'équipement touristique ?

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi répond que c'est bien le cas.

M. Daniel Manzini demande pourquoi on n'en trouve aucune trace dans le rapport-préavis ?

M. le Municipal répond que ce montant figure dans le bilan où il y a des montants qui sont des prêts, et il est à l'intérieur de ces prêts. Cela ne fait pas aujourd'hui l'objet de la discussion, ce n'est pas caché, il y a une convention, il y avait un montant de CHF 100'000.-, il y a eu une convention qui a été signée entre le Festival du Rire et la Fondation pour l'équipement touristique. Cette convention prévoit un remboursement sur un nombre d'années que M. le Municipal n'a pas en mémoire, et aujourd'hui le remboursement se fait et d'ailleurs en 2016 il y a, et cela figure très certainement dans les comptes, le détail du remboursement du prêt et cela fait partie de l'amortissement qui est prévu dans la convention.

M. Daniel Manzini sait qu'en 2013 il y a ces CHF 100'000.-. En 2016 il reste CHF 70'000.- à payer, et dans la convention cela doit être sur 5 ans pour le remboursement, éventuellement sur 8 ans. Mais la question qu'il se pose, on octroie ce soir CHF 150'000.- de subvention, est-ce que c'est pour rembourser également la Fondation pour l'équipement touristique ? On a compris peut-être le message, soit on doit donner de l'argent pour faire vivre le Festival, soit on doit octroyer une subvention pour rembourser.

Si on dit à M. Manzini que sur les CHF 150'000.- il y a déjà CHF 70'000.- qui vont partir pour le remboursement de la Fondation pour l'équipement touristique, il souhaiterait que le Conseil le sache ce soir.

En Commission des finances ils ont vu ces montants et ils se sont dits que c'était bizarre. Ces montants auraient pu être clairement mis dans le préavis, comme les CHF 118'228.83 qui figuraient dans le préavis de départ.

M. le Président Christian Bécherraz rappelle que l'on discute sur le rapport de minorité, et redonne la parole à M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi.

M. le Municipal se permet de rebondir sur la partie de l'amendement et donc du renvoi.

Ici on est complètement dans un aspect de gouvernance. La gouvernance ce n'est pas un mot que l'on met ainsi à gauche ou à droite, c'est un vrai processus permanent de gestion de la Fondation.

Aujourd'hui la partie du Fonds pour l'équipement touristique, c'est une convention qui est entre la Fondation pour l'équipement touristique et le Festival du Rire, et en terme de gouvernance c'est à la Fondation de prendre ses responsabilités et de rembourser le prêt tel qu'il est présenté.

Pour faire tout ceci, la Fondation a un Festival, elle lui octroie un budget et dans le cadre de ce budget elle demande aujourd'hui à la commune un montant de CHF 150'000.- pour pouvoir clôturer ce budget et organiser le Festival, et in fine évidemment subvenir aux obligations qu'elle a, notamment dans le cadre de ce prêt et ce n'est pas un flux direct. Ce sont des gouvernances complètement différentes.

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi est heureux que Montreux Libre souhaite soutenir la culture, et il aimerait justement préciser, en terme de gouvernance, que la gouvernance elle est claire, si la décision est reportée aujourd'hui il est clair que le Conseil de Fondation devra prendre acte de ce report et devra prendre acte, en fonction de ce report, qu'il faudra revoir le projet qu'il avait initié ou qu'il avait prévu pour 2017. Il ne peut pas se permettre aujourd'hui, en terme de gouvernance, d'engager des montants si ceux-ci ne sont pas garantis.

La Fondation ne souhaite pas le report, parce qu'il est hyper important aujourd'hui d'avoir la clarté sur les budgets et savoir si le financement qui est prévu dans ce budget est réalisable ou pas.

Et clairement aujourd'hui la décision est importante pour que la Fondation puisse prendre ses responsabilités, et le cas échéant corriger le budget, corriger la manifestation, si à un moment donné le financement n'est pas garanti.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'entends bien les réponses de M. Piemontesi mais nous ne pouvons pas sereinement les discuter ici en plénum.

Le groupe socialiste estime ne pas avoir tous les éléments pour pouvoir se déterminer clairement aujourd'hui. Voilà pourquoi nous accepterons le rapport de minorité pour un renvoi en commission afin de discuter notamment des éléments soulevés par mon camarade Manzini. Notre acceptation du rapport sera d'ailleurs conditionnée à ces réponses.

Nous sommes également plusieurs à penser qu'un certain nombre d'éléments subjectifs voire émotionnels gravitent autour de cet objet. Certaines renonciations ou démissions ne semblent pas apaiser les choses.

Il serait ainsi mal venu d'en rajouter une couche en essayant de passer en force.

Merci pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger est désolé d'insister sur cette histoire des CHF 70'000.- qui a été évoquée par M. Daniel Manzini, mais M. Staeger a beau retourner le document, ce qu'il fait bien sûr en cours de séance, il ne trouve pas vraiment la mention de CHF 70'000.- ni ce qui ressemble pour lui à un bilan, à part une subvention de la loterie de CHF 70'000.-, et une subvention de la Taxe de séjour de CHF 70'000.-. Peut-être qu'il lit mal ou peut-être que tout simplement, en regardant le document en cours de séance, on n'a pas vraiment le temps de l'analyser correctement.

Et c'est bien sur ceci que M. Staeger veut en venir, par rapport aux explications de Mme la Présidente de la commission, c'est qu'en ce qui le concerne du moins, si le document n'est pas fourni avant la séance aux commissaires, pour lui le document n'est tout simplement pas fourni.

M. Alexandre Staeger se souvient d'ailleurs, pour avoir fait partie de la commission qui s'occupait de la révision du règlement du Conseil, qu'il avait été discuté si ce n'est pas même adopté – il est vrai qu'il n'a pas revérifié ce point – une disposition qui prévoyait que les documents demandés devaient être fournis à l'avance aux commissaires.

Alors il doit dire qu'il est un petit peu surpris des remarques de Mme la Présidente de la commission, mais il en prend acte. Il n'était pas présent dans cette commission, et il est vrai qu'il regrette que M. Emmanuel Gétaz ne soit pas là ce soir, mais le fait est que pour le groupe Montreux Libre, comme pour le groupe socialiste, ils ne disposent pas des informations nécessaires pour se prononcer, et à défaut de ces informations le groupe Montreux Libre se verra également contraint de refuser ce préavis.

La discussion est toujours ouverte.

M. Romain Pilloud déclare qu'il est un petit peu difficile de savoir quand il faut intervenir. Il est vrai que l'on en est qu'au rapport de minorité, mais la suite de la discussion étant un peu programmée en fonction de cette première décision, il est pour lui important d'intervenir maintenant.

Pour M. Pilloud, personnellement, le Montreux Comedy reste un Festival très populaire au sein de la population. Au sein des jeunes soit ils vont au Festival, soit ils regardent énormément sur "YouTube" ou à la télévision ce Montreux Comedy Festival. Il est vrai que les jeunes ont grandi avec une partie des humoristes du Montreux Comedy Festival, puisque ces humoristes ont eux aussi évolué sur "YouTube", tout comme eux.

Aujourd'hui la billetterie est ouverte, et pour M. Pilloud accepter aujourd'hui le rapport de minorité signifierait une fragilisation du Montreux Comedy Festival, et pour lui c'est quand même assez clair, on l'a entendu un certain nombre de fois ce soir, cela lui pose quelques problèmes et il préfère plutôt se questionner sur une question d'enjeu par rapport à ce Festival qui est populaire. Ce Festival fait partie de notre commune depuis de très

nombreuses années et M. Pilloud pense qu'aujourd'hui il est très important de le maintenir et de le fragiliser comme cela d'ici au mois de septembre il ne pense pas que cela soit responsable de la part du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est engagé à verser une subvention exceptionnelle pendant 3 ans, M. Pilloud pense qu'il est important aujourd'hui que le Conseil communal respecte cet engagement.

Aujourd'hui, les efforts menés et promis par le Montreux Comedy Festival sont là, et il est important de relever que ces efforts ne sont pas promis par des oligarques, pas par des producteurs véreux, ils sont promis par des bénévoles. Il est important de relever que ce Festival est tenu par des bénévoles.

Le fragiliser alors que la billetterie vient d'ouvrir, alors que le Festival commence dans quelques mois, M. Pilloud ne pense pas que ce soit la bonne solution. Et en plus, on a l'assurance, dans le rapport, de ne plus avoir aucune subvention exceptionnelle demandée à l'avenir, et il croit que c'est aussi un bon signe de rappeler cela et finalement de rappeler aussi qu'il y a de la motivation, qu'il y a de la recherche d'autres investissements avec le canton et ailleurs, et l'on peut s'en féliciter.

M. Romain Pilloud préfère aujourd'hui refuser le rapport de minorité pour assurer le maintien du Festival, et non pas le fragiliser d'ici au mois de septembre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz déclare le vote ouvert sur le rapport de minorité.

Le Conseil communal de Montreux refuse le rapport de minorité par 49 NON, 23 OUI et 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur le rapport.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR salue l'arrivée à temps de ce préavis. Il félicite la Municipalité ainsi que les différentes entités du Festival du Rire pour l'énorme travail effectué en amont. Le PLR remercie aussi la commission et ses commissaires pour sa pugnacité qui a permis d'aller au fond de l'ensemble des sujets.

Au-delà du débat que suscite ce rapport-préavis, il y a lieu de ne pas perdre de vue qu'à ce stade, les seules questions qui nous occupent sont de savoir :

- Est-ce que l'on souhaite, ou non, un Festival du Rire à Montreux ?
- Est-ce que l'on souhaite oui ou non continuer à soutenir des acteurs culturels qui portent à moindre coûts, de par leur forte médiatisation, le nom de « Montreux » aux quatre coins de la francophonie et du monde ?
- Est-ce que l'on souhaite oui ou non maintenir et développer le tourisme d'accueil indispensable à la survie de notre industrie hôtelière ?

Faut-il rappeler ici qu'en 2015, ce Conseil a amendé le préavis 27/2015, exigeant que la marque du Festival soit détenue par la Fondation, considérant que verser de l'argent public implique certaines contreparties et garanties au niveau de la structure du Festival.

Plusieurs Conseillers ont en outre soulevé la nécessité d'une réorganisation de la gouvernance du Festival pour, je cite : « En assurer l'avenir et une transparence exemplaire ».

Le PLR constate avec satisfaction que la Société de production et la Fondation du Festival du Rire de Montreux ont réalisé toutes les conditions qui leur ont été posées. De plus, les marques du Festival ont été cédées à la Fondation.

Les relations entre la Société de production et la Fondation du Festival du rire de Montreux ont été clarifiées par deux contrats, l'un réglant les modalités de la production du Festival et le second les modalités d'utilisation des marques.

La situation financière de la Fondation est aujourd'hui stabilisée et ce notamment grâce à un prêt postposé de CHF 150'000.- accordé par la Société de production et inscrit au bilan. Pour le PLR, ce risque calculé de la part de la Société de production vis-à-vis de la Fondation démontre bien que le producteur-entrepreneur croit sincèrement en l'avenir de cette manifestation ainsi qu'en les très grandes compétences des différents membres de la Fondation.

D'ailleurs, la compétence et l'investissement en temps de ces bénévoles du Conseil de Fondation est démontrée aujourd'hui par l'annonce de notre Municipal de la conclusion d'un nouveau contrat de mécénat.

De plus, le Conseil de fondation a mis en place une stratégie claire :

- le recentrage sur l'ADN du Festival, les galas,
- sur une seule scène, le Stravinski,
- un festival OFF sous la forme d'un web studio,
- et un vrai espace au 2M2C pour accueillir les sponsors.

Dans une intervention du 9 novembre 2011, M. Emmanuel Gétaz relevait le caractère économique très important pour Montreux de nos grands festivals et sa volonté, je cite : « De leur donner des moyens supplémentaires afin d'être plus solides, plus efficaces et plus compétitifs ».

Le PLR estime que les changements effectués au niveau de la gouvernance, de la stratégie financière et opérationnelle, méritent aujourd'hui d'être encouragés.

Le fait que l'extrait du registre du commerce n'ait pas été mis à jour, de même que le fait que les statuts assurent à M. Furrer la possibilité de proposer des membres au Conseil de Fondation, lesdits membres pouvant par ailleurs être refusés par ledit Conseil, ne sauraient justifier le refus de ce rapport-préavis.

Le groupe PLR demeure ainsi convaincu que le plus bel hommage que l'on puisse rendre à ce Festival c'est de le soutenir dans son travail de pérennisation et vous remercie d'en faire de même en acceptant ce préavis.

Car n'oublions pas que : « Le rire c'est bon pour la santé ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini veut juste revenir sur les réponses annexées suite aux questions qui avaient été posées lors de la précédente séance du Conseil communal.

La première question : M. Manzini souhaite obtenir quelques comparaisons avec les subventions publiques obtenues par d'autres Festivals du même type, soit Morges-sous-rire et Maxi-Rires.

Il est vrai que la réponse est quand même très lacunaire. M. Manzini a pris connaissance d'un article de 24heures, où il est dit quand même que pour le Festival Maxi-Rires c'est 10'000 personnes pour un budget de 1 million, que si on prend Morges-sous-rire, c'est 1,4 millions pour pratiquement 20'000 spectateurs, et il y a aussi les tendances sur la billetterie et le budget. On aurait pu avoir aussi pour comparer – il sait bien que l'on ne peut pas comparer quelque chose qui n'est pas comparable – néanmoins on aurait pu avoir quelques explications pour comparer.

Même chose au niveau de la billetterie. M. Manzini avait posé la question, il trouvait que les CHF 80'000.- par rapport aux CHF 400'000.- de recettes de billetterie étaient disproportionnés. Avec quelques informations il a compris que lorsque l'on fait imprimer par Ticketcorner, par SecuTix, par tous ces gens-là, c'est CHF 1.- ou CHF 2.- par billet. Donc en définitive les charges de billets pour la Fondation c'est CHF 10'000.- à CHF 12'000.-, mais on lui a dit qu'il y avait le développement d'un système privé de billetterie. Est-ce que cela vaut la chandelle pour 9'000 billets vendus ? M. Manzini pense qu'à Nyon ou ailleurs, avec 200'000 billets vendus, il est bien d'avoir une billetterie autonome. Il a cru comprendre aussi qu'il y aurait une unification de la billetterie, mais aujourd'hui dans l'urgence, quand il manque de l'argent, il imaginait que l'on se dise : « Si cela peut coûter CHF 12'000.- au lieu des CHF 80'000 que l'on investit, il y a quand même peut-être quelque chose à revoir », et non pas seulement répondre que l'on est en train de développer un propre système de billetterie.

A la question 3, sur la communication et la publicité, M. Manzini avait simplement demandé pourquoi CHF 300'000.-, alors qu'il y avait déjà CHF 400'000.- auparavant en communication et publicité. Il trouvait ce montant excessif.

Dans la réponse il est dit que : « C'est un choix que nous assumons et nous n'entendons pas le changer ». Soit, M. Manzini en prend acte.

Pour les honoraires c'est la même chose, il s'était étonné que cela coûte autant, soit CHF 460'000.- pour des honoraires. Réponse : « La Fondation ne souhaite pas avoir du personnel en interne – cela M. Manzini l'a compris – et puis c'est un choix qui ne changera pas ».

Pour conclure, M. Daniel Manzini aimerait juste dire quelque chose qui est quand même très important. L'objectif du groupe socialiste ce n'est pas d'être le fossoyeur du Montreux Comedy, ni de porter un jugement quelconque sur son créateur, il croit que ce soir on a vraiment pris de la distance avec le créateur. Par contre, la seule chose que le groupe socialiste souhaite c'est la transparence.

Les questions que M. Manzini a posées tout à l'heure, les montants qui ont été relevés, c'est simplement pour avoir de la transparence. Il a le sentiment que pour la bonne gestion des deniers publics, la transparence est nécessaire. Il l'a fait en Commission des finances et un peu partout, ce n'est pas porter un jugement négatif, mais il est vrai qu'il a entendu que si l'on ne versait pas ces CHF 150'000.- c'est la mort du Festival, alors que l'on vient d'apprendre que l'on a de nouveau un montant d'un sponsor privé qui va arriver. Il ne l'a pas lu – mais c'est peut-être sous-entendu – est-ce que vraiment, si ce soir on ne vote pas ces CHF 150'000.-, il n'y aura pas de Festival du Rire au mois de novembre ou décembre ?

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC a pris connaissance du rapport de la commission désignée et nous remercions la présidente pour son excellente rédaction.

Concernant les questions ouvertes que nous avons, nous n'avons malheureusement pas le même avis concernant la transparence, nous avons pu avoir les réponses que nous désirions pour prendre une décision éclairée.

Tout d'abord, dans son analyse globale du dossier, le groupe UDC tient à confirmer qu'il est extrêmement sensible à l'utilisation judicieuse de ce que l'on appelle « les deniers publics », mais qu'il ne faut pas oublier le magnifique travail effectué par le fondateur de ce Festival ainsi que la Fondation du Montreux Comedy lors de ces 26 éditions. De plus, notre ville a bénéficié d'un rayonnement médiatique mondial exceptionnel au fil du temps, sans compter les retombées économiques et financières dont ont pu bénéficier les commerces locaux.

Par ailleurs, le groupe UDC tient à relever quelques points essentiels à savoir

- que M. le Président Cardinaux a répondu clairement et correctement aux questions posées par les commissaires et que les rôles ont été clarifiés entre la Société de production et la Fondation, demandés en 2016,
- que M. Grégoire Furrer est associé aux risques,
- que le sentiment général dégagé lors de la discussion est un sentiment de sérieux,
- que cette demande de subvention est la dernière et confirmée par M. Furrer,

- que si cette subvention n'est pas accordée ce soir, il sera en effet trop tard pour maintenir le programme prévu car le risque est que certains sponsors ne viennent pas parce que la ville ne soutient pas son Festival.

Le groupe UDC, et là nous allons dire la même chose que le groupe PLR, est donc convaincu que le plus bel hommage que l'on puisse rendre à ce Festival après 26 éditions, bien entendu soutenu financièrement par notre commune mais pas uniquement, c'est de lui octroyer le crédit demandé.

C'est pourquoi et à une grande majorité d'entre nous sauf une voix, le groupe UDC acceptera l'octroi de la subvention.

Je vous remercie de votre attention et surtout n'oubliez pas que rire c'est excellent pour la santé ! »

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger se permet tout d'abord de revenir sur sa précédente intervention pour apporter la précision sur laquelle l'art. 58 du règlement du Conseil prévoit que les documents auraient dû être fournis 3 jours avant la commission. Evidemment c'est une règle d'ordre, cela ne remet pas en question la validité du travail de la commission, mais il aurait trouvé élégant de respecter cette règle qui fait partie du règlement.

Sur le fond, M. Staeger déclare que Montreux Libre estime qu'il y a quand même quelques points positifs à ce préavis. Le premier étant le recentrage du Festival sur ses activités traditionnelles, donc sur les galas et le deuxième point est que la vision exprimée par M. Cardinaux, il faut le dire, inspire plutôt confiance.

Par contre, sur les autres points Montreux Libre aimerait quand même rappeler que la situation financière du Festival est clairement catastrophique, il faut le dire. Il n'y a clairement plus d'argent en réserve, et si la situation est équilibrée c'est uniquement suite à une postponition. Quand M. Staeger entend postponition de créance, le prochain terme qui lui vient à l'esprit c'est faillite, parce que c'est ce que l'on fait en général pour éviter la faillite. Il constate aussi, et on peut le lire en pages 12 et 13 du préavis de la Municipalité, qu'au niveau des recettes propres du Festival, donc ce qui est peut-être la billetterie, la nourriture et les boissons ainsi que les produits financiers ne représentent vraiment pas grand-chose sur le montant de CHF 2'146'000.- de recettes totales.

En ce qui concerne les questions de gouvernance, Montreux Libre estime que les engagements du Festival au niveau de l'amélioration de la gouvernance n'ont pas été tenus. Il y avait effectivement d'une part le côté du transfert de la propriété de la marque, qui a effectivement été fait, mais en ce qui concerne la gouvernance Montreux Libre a encore quelques soucis, quelques craintes.

M. Staeger a lu dans le rapport de commission que M. Grégoire Furrer est sous le contrôle du Conseil de Fondation – M. Staeger ne va pas relire l'article, on l'a déjà lu bon nombre de fois – mais le fait que M. Grégoire Furrer désigne lui-même la majorité des membres du Conseil de Fondation, quand bien même les autres membres peuvent s'y opposer, M. Staeger

comprend ceci dans le sens que M. Furrer contrôle le Conseil de Fondation et non pas l'inverse, comme cela est noté dans le rapport.

Au-delà de ceci, M. Staeger se permet aussi de compléter, au niveau du Conseil de fondation, M. Aubort en a vanté les mérites et M. Staeger le comprend, mais il se permet quand même de constater que sur 9 membres du Conseil de fondation, il y en a 4, en tout cas, qui sont membres du PLR.

Enfin, M. Staeger voulait encore relever qu'il semble qu'à chaque fois que l'on discute de la subvention du Montreux Comedy Festival, on nous dit que : « C'est la dernière fois que l'on demande plus, on assure que la prochaine fois ce sera nickel », mais pour sa part M. Staeger est lassé d'entendre ce discours. C'est pourquoi il invite le Conseil à refuser ce préavis.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc tient juste à dire que si l'UDC a été convaincu, les Verts ne le sont pas beaucoup. Les avis sont assez partagés, ils n'ont pas d'avis très ferme sur cette question, et un certain nombre de membres du groupe des Verts sont peut-être plus patients que M. Staeger, parce qu'ils accepteront ceci à titre exceptionnel. Mais cela veut bien dire une chose, c'est à titre exceptionnel et ils ne s'attendent pas à retrouver ce montant dans le budget désormais. Ils y veilleront !

M. Michel Bongard propose, en application de l'art. 136 du règlement du Conseil, de procéder à un vote à bulletin secret.

M. le Président Christian Bécherraz demande si cette proposition est appuyée par 14 personnes, ce qui est bien le cas.

M. Yanick Hess déclare que d'habitude il demandait le vote à bulletin secret, mais cette fois il va changer, et en application de l'art. 135 du règlement du Conseil M. Hess demande le vote à l'appel nominal. Dans ce cas de figure M. Hess donne une précision à M. le Président, ce dernier doit opposer le fait de procéder au vote à l'appel nominal à celui du vote à bulletin secret.

M. le Président déclare que ces Messieurs compliquent beaucoup les choses. Il procède donc au vote sur ces deux propositions.

Le vote nominal est prépondérant par 45 voix, contre 26 voix pour le vote à bulletin secret.

Avant le vote, Mme Sandra Genier Müller, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 08/2017 de la Municipalité du 5 mai 2017 au Conseil communal relatif à un bilan du soutien public et des décisions prises par le Conseil de fondation du Festival

ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du Rire à Montreux,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis ;
2. d'allouer en 2017 une subvention exceptionnelle en faveur de la Fondation du Festival du Rire à Montreux, complémentaire à la subvention existante, d'un montant de CHF 150'000.- ;
3. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 150'000.- au budget 2017 sur le compte 150.3653.00 « *Subventions* » ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

M. le Président Christian Bécherraz prie Mme Charlotte Chevallier, secrétaire du Conseil communal, de procéder à la lecture des noms des Membres du Conseil communal.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 52 OUI, 16 NON, 11 abstentions et 1 récusation.

Le résultat du vote à l'appel nominal figure en annexe au procès-verbal. (Annexe 2)

8.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet : « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et de la Tour-de-Peilz, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultanément dans les communes intéressées ». (Rapp : M. Tal Luder) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce dossier sur l'avenir institutionnel de la Riviera date d'une décennie, et il n'a abouti qu'à un statu quo, si ce n'est qu'à un vague projet de gouvernance régionale.

A relever que les premières études lancées par les Syndics de la Riviera étaient ambitieuses et envisageaient une fusion à dix communes. Mais les dernières élections ont mis en place de nouvelles équipes réticentes à une grande refonte institutionnelle d'où le gel de facto du dossier.

Cependant Blonay et Saint-Légier continuent, de leur côté, à faire bande à part, dans un seul et unique objectif de fusionner entre eux seuls.

Durant cette nouvelle donne, des Conseillers veveysans de cinq partis ont renvoyé à leur Municipalité un postulat comparable à celui qui fait l'objet ici d'une prise en considération et d'un avis favorable de la commission qui a été chargée de l'étudier, par 9 oui et 1 abstention.

On ne peut que regretter que le Conseil communal de La Tour-de-Peilz ait rejeté le postulat déposé par M. Jacques Vallotton, car on ne peut ignorer que les trois villes du bas de la Riviera forment une agglomération de 57'000 habitants, ce qui en ferait la deuxième ville de Suisse Romande, ce qui n'est pas dénué de sens.

Après ces quelques rappels du contexte général, le deuxième but du postulat est que le dossier ne reste plus, comme jusqu'à aujourd'hui, au sommet de l'échelle au niveau des Syndics qui ont déjà fait leur part de travail, sans toutefois arriver à se mettre d'accord sur quelques avancées significatives.

Selon les postulants il s'agit maintenant de faire descendre le dossier au niveau des principaux concernés, soit les citoyennes et citoyens qui n'ont encore jamais pu se prononcer sur l'avenir institutionnel de la Riviera.

Le postulat permettra de prendre, en quelque sorte, la température de la population par l'organisation d'un vote consultatif qui aura une valeur indicative et, soulignons-le, non définitive.

Il est vrai qu'il y a déjà eu, jusqu'à maintenant, des sondages aux interprétations et aux résultats souvent contradictoires. Leur désavantage est que les sondés sont pris à froid sans qu'ils soient véritablement informés des enjeux.

Ce n'est pas le cas d'un vote consultatif qui sera précédé du débat et d'informations permettant de se forger une première opinion en bonne connaissance de cause. Les électrices et électeurs pourront ainsi se déterminer sur des options. Elles seront fort utiles pour les édiles qui y verront alors plus clairement ce que souhaite la population. Selon le résultat ils pourront alors préparer ou non la dernière opération, soit un vote définitif basé sur des éléments alors concrets et chiffrés.

On le constate, un vote consultatif n'est qu'une étape participative et interactive entre la Municipalité et la population, pour adapter ou non les institutions de la Riviera à la réalité que vivent au quotidien ses habitants. Son principal avantage est de permettre d'aborder avec une

prudence toute helvétique, en plusieurs étapes, un dossier complexe et parfois trop facilement exploité à coups d'idées préconçues et de préjugés émotionnels masquant le fond du problème.

A noter que la forme du postulat et la suggestion de questions offrent une large marge de manœuvre à la Municipalité pour la mise en place d'une consultation efficace et pondérée.

C'est bien la raison pour laquelle la commission chargée d'étudier ce postulat recommande par 9 oui et 1 abstention de le prendre en considération. Refuser ce dernier fera perdre à Montreux, qui se targue d'avoir toujours des visions d'avance, sa place de leader avec la ville de Vevey. Merci ».

La discussion continue.

M. Alain Imhof, pour sa part, invite le Conseil à voter non à ce postulat pour des raisons d'ordre juridique. Dans notre ordre constitutionnel, en effet, le peuple est souverain, il est donc la base et le sommet de l'ordre juridique suisse en droit constitutionnel.

Or, la majorité de la doctrine dominante, comme cela se dit, s'oppose à ce que l'on organise des votes consultatifs sur des sujets politiques. On estime que ce n'est pas digne de l'organe souverain qu'est le peuple.

Donc, c'est dans ce cadre-là, pour des raisons essentiellement juridiques, que M. Alain Imhof s'oppose à un vote consultatif sur ces questions.

La discussion est toujours ouverte.

M. Romain Pilloud donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Peut-être que le nom de Moutier vous parle un petit peu, puisqu'il y a quelques jours, les Prévôtois ont accepté de réécrire l'Histoire en rejoignant la République et Canton du Jura. Mais ce vote n'aurait probablement pas eu lieu sans le vote consultatif qui avait pris place en 2013, quatre ans auparavant, qui a permis de prendre la température auprès de la population. Une mesure louable et une belle victoire démocratique pour la ville qui s'est concrétisée le week-end dernier.

Les Montreusiens voudront-ils à leur tour écrire l'Histoire de leur commune ? C'est à eux de choisir. Leur refuser ce droit serait un déni de démocratie, quand bien même il s'agirait d'un vote consultatif. Et je crois que les citoyens de notre voisine La Tour-de-Peilz l'ont bien compris, eux qui ont réagi vivement au refus de leur Conseil communal de procéder à ce vote.

Ainsi chers collègues, l'importance du postulat est notamment de créer une synergie entre nos différentes communes. Un OUI de la part de notre Conseil communal quant à l'organisation d'un tel scrutin consultatif permettrait à la Municipalité d'engager des discussions, notamment

entre les trois grandes communes de la Riviera, par exemple avec Vevey aussi qui a déjà accepté ce vote consultatif. N'oublions pas que ce postulat ne donne pas de délai à la commune pour réaliser ce vote, ce qui laisse une marge de manœuvre importante pour nos autorités afin de discuter et négocier, notamment pour la réalisation d'un vote commun. Cela permettra aussi de fournir des informations complètes et objectives sur les enjeux autour d'une fusion à l'attention de la population.

L'acceptation de ce postulat implique donc que nous faisons confiance à nos autorités pour créer l'unité avec les autres communes, apporter les informations les plus objectives qui soient à nos concitoyens et concitoyennes, et évidemment cela signifie que dans des projets de telles envergures, le passage au préalable par le corps électoral nous tient à cœur. Je crois que le message ne pourrait être plus positif, à l'inverse d'un refus qui bloquerait une nouvelle fois l'idée d'une fusion à moyen terme.

Je tiens également à vous rappeler que l'impulsion et le travail entre les différents élus des Conseils communaux mais aussi les citoyens portent aujourd'hui leurs fruits, alors que les discussions vont bon train dans différentes communes du bas. Blonay et St-Légier discutent eux aussi d'une éventuelle fusion, et les villages des Hauts, à savoir Corsier, Chardonne, Corseaux et Jongny abordent également la question d'une fusion à 4 sous l'impulsion d'un mouvement citoyen. Je crois aujourd'hui que de dire que le choix d'un vote consultatif n'aurait pas sa place dans le calendrier est désormais balayé par cette actualité extrêmement réjouissante.

Chères et chers collègues, il est normal que nos concitoyens donnent leur opinion avant de donner leur vote, car le travail a déjà commencé aux quatre coins de la Riviera, et les discussions avec les communes voisines peuvent porter leur fruit. La grande majorité du groupe socialiste vous invite à voter oui à ce postulat. Je vous remercie ».

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger, au sujet de l'argument juridique qu'effectivement on peut toujours prendre en compte, croit que le droit prescrit aussi un principe démocratique et que le postulat de son collègue Privet à l'avantage de renforcer cet aspect démocratique qui est promu par la Constitution, notamment en permettant aux citoyens de participer, de donner leur avis, de se prononcer, avant que l'on engage éventuellement des dépenses pour faire des études qui finalement seraient inutiles, si d'emblée on est fixé sur la question de savoir dans quelle mesure les citoyens sont favorables ou non au principe même d'une fusion.

Donc, M. Alexandre Staeger invite le Conseil à accepter ce postulat.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat tient à faire part d'une réflexion dans le complément de ce qui a été évoqué par les uns et les autres. La Municipalité a parfaitement conscience de la complexité de ce dossier.

Elle en a conscience et finalement elle relève aussi que la Municipalité et la Commune de Montreux, sont expérimentées en matière de rapprochement et de fusion, et qu'elles ont probablement des messages à passer.

La Municipalité se dit tout à fait intéressée à continuer à débattre ou à réfléchir à cette question, comme d'ailleurs M. le Syndic a eu l'occasion de l'exprimer dans le cadre de la commission, et soutenir que la réflexion se poursuive dans l'esprit de ce qui a été dit, soit le rapprochement de l'agglomération des villes du bas, le souci de ne pas non plus écarter complètement les communes des hauts, etc. Quoiqu'il en soit, au stade où l'on en est, le fait que la commission ait entendu et retenu le point de vue de laisser la Municipalité analyser le moment, l'opportunité d'avancer, cette dernière ne s'oppose en tout cas pas à la prise en considération de ce postulat. Elle invite même le Conseil à l'accepter dans ce sens-là pour éviter d'avoir un vote qui serait durablement négatif, indiquant que l'on ne souhaite pas entrer dans ces processus.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

La commission vous recommande d'accepter la prise en considération du postulat "Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celles de Vevey et de La Tour-de-Peilz, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 37 OUI, 28 NON et 13 abstentions.

8.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : «Transparence, voire diminution, des coûts en matière de constructions scolaires ». (Rapp : M. Vincent Haldi) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Vincent Haldi s'exprime au nom du groupe Montreux Libre, qui partage les préoccupations du postulant visant à réduire les coûts en matière de constructions scolaires, en particulier si l'on se réfère aux derniers cas de transformations de collèges relevés dans le rapport, et votera donc la prise en considération de ce postulat.

Un parti pris d'économie en la matière leur apparaît salubre, qui plus est compte tenu des investissements colossaux prévus pour cette législature.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Recul pris depuis la séance de commission et comme j'ai bien senti, lors de cette séance, que mes préoccupations sont assez bien partagées par la Municipalité, je crois que je dois être pragmatique. Je ne souhaite ainsi pas à tout prix chargé un service d'effectuer une étude si la réponse à mon postulat tient ensuite en trois lignes.

En effet, mon souci principal avec ce postulat est d'obtenir les garanties que la Municipalité est attentive et transparente quant aux coûts de constructions des bâtiments scolaires et qu'elle adapte ses procédures et ses choix au cas par cas.

Je souhaite ainsi savoir si la Municipalité peut faire un pas dans mon sens. Auquel cas je pourrais envisager de retirer mon postulat.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther, en préambule, avant d'intervenir sur les propos de M. Raduljica, aimerait simplement préciser deux éléments par rapport au contenu du rapport. Tout d'abord en page 2, 2^{ème} paragraphe, après "La discussion est ouverte", il est noté que les concours d'architectes présentent l'avantage de mettre en concurrence les entreprises générales mandatées, ce qui n'est pas le cas du fait qu'un concours d'architectes n'impose pas après de faire appel à des entreprises générales, et que lorsque on le fait elles sont de toute façon mises en concurrence avec la lois sur les marchés publics. Simplement ce qui était expliqué, c'est que les concours d'architectes parfois sont tout à fait justifiés parce que les enjeux sont importants et que l'on a besoin d'avoir plusieurs spécialistes qui se penchent sur les mêmes problématiques pour proposer des solutions pertinentes.

L'autre point que M. Caleb Walther voulait préciser, il s'agit cette fois du bas de la page 2, lorsque qu'il est fait mention des deux exemples, à savoir ceux de Chernex et d'Etraz, pour les surélévations de ces deux collèges. Il est noté que le premier c'était parce qu'il s'agissait d'un monument historique et que de ce fait il y avait eu des coûts plus élevés, et l'autre à cause d'une géologie particulière, et ce n'est pas parfaitement exact. En effet, le collège de Chernex n'est pas considéré comme monument historique et ce qui a été dit pour le collège d'Etraz, c'est qu'effectivement on a profité de ces travaux pour également le mettre en conformité avec les normes antisismiques.

Ce qui est vrai pour ces deux cas, et M. le Municipal Caleb Walther en vient maintenant sur le fond, c'est que lorsque l'on compare un nouveau collège à un collège existant sur lequel on doit intervenir pour une extension, évidemment que les coûts sont difficilement comparables.

M. Caleb Walther est content d'entendre les propos de M. Olivier Raduljica parce que justement la Municipalité, lorsqu'elle recommandait de ne pas prendre en considération ce postulat, ce n'est pas du tout pour dire qu'elle a envie de gaspiller l'argent public lorsqu'il est question d'effectuer des constructions scolaires, c'est cela le message. La préoccupation de la Municipalité c'est de dire qu'elle a aussi le souci du coût de ces

réalisations, comme pour toutes réalisations. La Municipalité étudie ses préavis et cherche les solutions les plus adaptées également sur le plan financier. Par contre la Municipalité ne savait pas vraiment comment répondre à ce postulat.

Ce que la Municipalité peut proposer et ce qu'elle fera la prochaine fois pour que cela soit plus clair, lorsqu'il s'agira de bâtiments scolaires, c'est préciser ce qui est de l'entretien naturel ou régulier du collège et de ce qui est une extension scolaire. C'est peut-être cela qui a été mal compris dans le cadre du préavis d'Etraz, qui est un projet important. Mais évidemment si l'on divise le nombre de millions mis là-dessus par les 3 classes supplémentaires, cela fait un coût exorbitant alors qu'il y avait beaucoup d'autres choses qui ont été faites, comme l'assainissement complet du bâtiment, la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite et la mise en conformité aux normes antisismiques.

Donc la première chose que la Municipalité se propose de faire, dans le cadre de ses préavis de constructions scolaires, c'est de mieux identifier les coûts sur ce qui est nécessaire pour maintenir la valeur d'usage du bâtiment, de ce qui est investi pour l'extension scolaire permettant de créer plus de classes ou plus de bâtiments.

L'autre élément que la Municipalité pourrait proposer, ce qui a été dit en commission, c'est de mieux expliquer lorsqu'elle fait des choix qui ont un impact financier supplémentaire, pourquoi elle les fait.

M. le Municipal Caleb Walther reprend l'exemple d'Etraz. Tous savent que l'étage supérieur est une construction en bois, et il paraît logique, pour une commune comme celle de Montreux, de se fournir avec du bois de la commune, et évidemment que cela coûte plus cher que si l'on va sur les marchés internationaux. Donc là aussi ce sont peut-être des choses qui peuvent être mieux mises en avant, mieux expliquées par rapport à un prix standard et qu'est-ce qui fait que l'on dépasse un peu ce prix standard parce que l'on est sur l'extension d'un bâtiment existant, parce que l'on choisit ces matériaux.

M. le Municipal Caleb Walther ne sait pas si cela répond aux préoccupations de M. Olivier Raduljica, mais M. Caleb Walther tient, au nom de la Municipalité, à rassurer l'ensemble du Conseil communal, c'est que si la Municipalité n'était pas favorable à ce postulat, encore une fois, ce n'est pas parce que le souci financier n'est pas partagé par la Municipalité.

La discussion se poursuit.

M. Olivier Raduljica remercie M. Caleb Walther pour le pas fait en sa direction, et ce n'est en aucun cas pour se rapprocher de l'apéro que M. Raduljica retire son postulat.

M. le Président retire donc ce postulat vu l'art. 104, al. 4 du règlement du Conseil.

8.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen terme ». (Rapp : M. Armin Gote).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de constater que suite aux dernières élections communales, quelques jeunes parents ont rejoint les rangs du PLR. Ainsi, les préoccupations de la politique familiale que le PS a longtemps portées, trouvent plus d'échos aujourd'hui dans les rangs de ce parti et je le salue.

Ainsi, le groupe socialiste soutient, à une très large majorité, la prise en considération de ce postulat.

Etablir un état des lieux de ce qui se fait en matière de places de jeux est une excellente chose, car ainsi les familles montreusiennes auront enfin les informations nécessaires en la matière.

De plus, mettre en lumière les différents aménagements permettra de mieux les faire connaître. Et qui sait, peut-être que de l'étude il en ressortira que l'on peut faire mieux et davantage, que l'on peut mettre plus de moyens pour nos chères petites têtes blondes. Merci ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Armin Gote, président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à la majorité, 7 oui, 2 non et 1 abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat à l'unanimité moins 4 NON et 1 abstention.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION « COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Postulat de M. Julien Chevalley : « Donner la possibilité aux commerçants de la Commune d'offrir des crédits de parking à leurs clients via la nouvelle application parknow » ;

M. Julien Chevalley déclare qu'il souhaite retirer ce postulat mais il tient à préciser que la SICOM va s'occuper de la question.

M. le Président déclare que ce postulat est donc retiré définitivement. Si M. Julien Chevalley désire le redéposer il faudra le faire lors d'une autre séance du Conseil communal.

10.2 Postulat de M. Tal Luder « Pour une visibilité publique de l'utilisation de la Maison de Quartier de Jaman 8 » ;

M. Tal Luder, ainsi qu'il en a informé par courriel Mme la secrétaire du Conseil, avait retiré ce postulat lors de la précédente séance du Conseil en disant qu'il le redéposerait ultérieurement ou à la rentrée.

M. le Président remercie M. Tal Luder de ces précisions.

10.3 Postulat de Mme Irina Gote : « Pour une étude en vue de la requalification de la rue du Port à Clarens. »

M. Irina Gote donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela fait de nombreuses années que je me rends régulièrement à la rue du Port, car je suis locataire d'un dépôt que j'utilise pour mon activité professionnelle.

Ainsi, lorsque le nouveau plan de quartier, qui va impacter l'entrée de la rue a été mis à l'enquête, j'ai eu l'occasion d'échanger avec quelques habitants et leurs préoccupations se concentrent surtout sur les éventuels problèmes de circulation, engendrés par les futurs locataires.

Aujourd'hui cette rue est en zone 50km/h et elle est en sens unique. Toutefois, au vu de la présence d'une fontaine et d'une place de jeux, au croisement de la rue du Port avec celle du Petit Clos, trois gendarmes couchés ont été posés dans la descente afin de réduire la vitesse. Il y a également un peu plus bas dans la rue, un jardin d'enfants qui fait l'objet d'une signalisation sur la route tout à fait adéquate.

La rue du Port a un certain cachet, car les anciens immeubles sont à mon sens dignes d'un intérêt architectural certain. La place autour du tilleul n'est à mon avis pas assez valorisée, car actuellement elle fait office de place de stationnement pour les voitures du quartier.

Malgré cela, les amateurs de tourisme pédestre ne s'y sont pas trompés, puisque cette rue est indiquée comme itinéraire conseillé pour passer de la rue Gambetta au bord du lac.

Autre bémol encore, si pendant les grandes manifestations comme le Festival de jazz ou encore le Marché de Noël, sa traversée est restreinte aux riverains, le reste de l'année, beaucoup d'automobilistes l'empruntent car elle permet de contourner les feux du bas de la rue Gambetta et de rejoindre plus rapidement la rue du Lac.

Dès lors, je pense qu'il serait opportun de profiter du chantier à venir avec le nouveau plan de quartier, afin de mener une réflexion sur la requalification de cette rue.

En effet, la vitesse actuelle est excessive par rapport aux nombres d'enfants qui à la belle saison (de fin mars à octobre), jouent autour de la fontaine et à la place de jeux. Une zone de rencontres, qui de ce fait est limitée à 20km/h avec la priorité aux piétons, serait à mon avis beaucoup plus appropriée. Cela permettrait aux habitants du quartier de passer des moments agréables en toute convivialité, ce qui crée les liens essentiels au bien vivre ensemble.

Par ailleurs, l'étude d'une piste cyclable à double sens (montée et descente) qui permettrait d'éviter le trafic très dense du bas de la rue Gambetta serait également une bonne solution pour les adeptes de la mobilité douce.

Mais ce ne sont là que quelques pistes de réflexion.

En conclusion, à travers mon postulat, je demande à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de la requalification de la rue du Port. Je souhaite que mon postulat puisse être transmis à une commission pour étude et rapport, et j'espère ainsi avoir fait assez vite ! Merci ».

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 Conseillers appuient le renvoi de ce postulat en commission, ce qui est bien le cas.

Une commission sera donc nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas d'interpellation ce soir, ni de réponse de la Municipalité.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger aimerait juste avoir la confirmation qu'il a bien entendu, au point 8.5, lorsque l'on a procédé au vote nominal, que M. Yves Depallens a participé au vote.

Après contrôle, M. le Président Christian Bécherraz répond qu'effectivement M. Yves Depallens a participé au vote et a voté oui.

M. Alexandre Staeger se permet quand même de rappeler que M. Yves Depallens est membre du Conseil de fondation du Festival du Rire.

La discussion continue.

M. le Président Christian Bécherraz est content il arrive enfin au bout et donne lecture de son intervention :

« Et bien nous y voilà, c'est la dernière.

Et bien aujourd'hui, 21 juin, je peux vous assurer que le temps a passé très, très vite.

Passionnant, gratifiant, ces mots que je peux utiliser pour qualifier mon mandat de Président de ce Conseil.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à quelques jours de la fin de mon mandat, j'espère sincèrement avoir été digne de votre confiance, même si je crois qu'il n'est pas toujours facile d'être parfait !

Etre Président du Conseil communal de Montreux est une belle responsabilité que l'on doit prendre avec plaisir et beaucoup de sérieux, surtout être très ouvert et disponible pour représenter le Conseil communal dans de multiples représentations. J'espère l'avoir fait au plus près de ma conscience.

Mais ce que j'ai surtout pu voir, et apprécier pendant mon mandat, c'est l'engagement et le soutien d'un grand nombre de personnes dans l'accomplissement de la fonction

de Président du Conseil communal de Montreux, car un Président seul ne peut pas faire grand chose.

Je saisis l'occasion de remercier quelques personnes en particulier qui ont été d'une aide précieuse durant cette année.

J'aimerais tout d'abord remercier et saluer notre secrétaire du Conseil Charlotte Chevallier. D'un caractère agréable, qui sait parfaitement ce qu'un Président ne doit pas oublier et les tâches qu'il doit accomplir. Je vais lui offrir un petit présent.

Applaudissements de l'assemblée.

Je la remercie, grâce à elle j'ai eu une année assez tranquille.

Elle a été secondée efficacement par Mme Jacqueline Burri Gagnat que je remercie également. Je prie Mme Burri Gagnat de bien vouloir me rejoindre.

Applaudissements de l'assemblée.

Merci également à l'administration générale pour son aide et sa précieuse collaboration.

A la Municipalité et son secrétaire et à tous les services communaux qui ont toujours été très disponibles pour répondre à mes demandes.

Sans oublier M. Marcel Lacroix du Service voirie, espaces verts, ainsi que ses collaborateurs pour l'organisation de la sortie du Conseil communal de l'automne passé et du boulodrome pour l'agape.

Merci également à tous les membres du Bureau pour leur aide, ainsi qu'à M. Vuadens pour l'installation technique.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, j'aimerais en mon nom et au nom du Bureau vous remercier très chaleureusement pour votre engagement au sein du Conseil communal, et je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été ».

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président déclare que maintenant toutes et tous sont conviés au boulodrome pour une agape et il profite de remercier la société du boulodrome qui nous accueille pour cette partie récréative.

Il est 20h40, M. le Président lève la séance et souhaite à toutes et tous : Santé !

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Christian Bécherraz

Charlotte Chevallier

Annexes : 1 courrier

la liste du résultat du vote nominal

